

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-SAUVES D'Auvergne DU 5 AOÛT 2011 A 20 HEURES 30**

sous la Présidence de Claude BRUT, Maire

Présents : Michelle MARION, Christian GUILLAUME, Thierry VEDRINE, Florent MANRY, adjoints – Laurence BALIX, Joël BRUGIERE, Jean-Louis BOIVIN, Karine VERGNE, Pierre MESURE, Cyril MARTIN.

Excusés : Jean-Pierre FOULHOUX (pouvoir donné à Florent MANRY, Marie FALGOUX (pouvoir donné à Claude BRUT).

Secrétaire de Séance : Florent MANRY.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 1^{er} juillet 2011: Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Transfert de la mairie au presbytère

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 1^{er}/07/2011 décidant du mode de consultation des entreprises ;
- Vu les rapports de la commission d'ouverture des plis en date des 2 et 5 août 2011 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

1° - Valide le choix de la commission d'appel d'offres et décide d'attribuer les travaux aux entreprises suivantes :

Désignation des lots	Entreprise	Montant HT	Estimatif HT
Lot n° 1 : Gros œuvre, démolitions, désamiantage.	Coudert	74 691.73 €	64 000 €
Lot n° 2 : Ravalements façades	Face et Façades	17 258.38 €	15 000 €
Lot n° 3 : Charpente bois/Planchers bois/Traitement bois	Andraud	14 859.86 €	25 000 €
Lot n° 4 : Couverture ardoises/zinguerie	Andraud	21 212.27 €	22 500 €
Lot n° 5 : Serrurerie/ escalier métal	Bourdouleix	20 421.00 €	22 000 €
Lot n° 6 : Menuiseries intérieures & extérieures bois	Arverne Pro Menuiseries	46 009.95 €	43 000 €
Lot n° 7 : Plâtrerie/isolation/faux plafonds/peinture/Carrelage	Ferrié	44 677.82 €	37 500 €
Lot n° 8 : Chauffage/ventilation/plomberie/sanitaire	Machado	86 098.22 €	108 100 €
Lot n° 9 : Electricité	Mazet	23 422.00 €	21 700 €
TOTAL		348 651.23 €	358 800 €

2° - Constate que le montant total des marchés est inférieur à l'estimatif prévisionnel (- 2,83 %)

3° - Autorise M. le Maire à signer les marchés ainsi que tous les documents qui s'y rapportent.

Abords du presbytère : validation avenant

- Vu le code des marchés publics,
- Vu le marché conclu avec Intérieur Rue Architecture en application de la délibération du conseil municipal en date du 18 septembre 2009,
- Vu les conclusions de la commission d'appel d'offres réunie le 5 août 2011 approuvant l'avenant présenté par Intérieur Rue Architecture,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé :

Attributaire : Intérieur Rue Architecture, rue de la Treille 63000 CLERMONT-FERRAND

Marché initial du 26 janvier 2009 - montant : 35 114.11 € HT

Avenant n° 1 - montant : 8 417.89 € HT

Nouveau montant du marché : 43 532.00 € HT

Objet de l'avenant : modification de programme : création d'une chaufferie bois

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

Abords du presbytère : plan de financement

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le plan de financement désigné ci-dessous pour le programme « Abords du presbytère » :

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX HT	364 389,67 €
Coordination Sécurité Protection Santé	1 652,00 €
Contribution de la commune pour l'éclairage public	16 298,90 €
Maîtrise d'œuvre	20 000,00 €
Autres dépenses : Relevés topo + frais insertion + reprographie (estimatif)	2 000,00 €
MONTANT TOTAL DE LA DEPENSE HT	404 340,57 €
Subvention CLD	61 308,00 €
Subvention Conseil Général pour aménagement RD 31A traverse de bourg	72 820,00 €
Subvention Conseil Général pour réseau AEP et assainissement	28 000,00 €
Subvention du Ministère de l'Intérieur	15 000,00 €
TOTAL DES RECETTES	177 128,00 €
PART A LA CHARGE DE LA COMMUNE	227 212,57 €

Aménagement carrefour RD 82/ RD 31

Monsieur le Maire rappelle le courrier adressé à M. le Président du Conseil Général lui demandant l'autorisation de construire un muret et créer un parterre de fleurs à l'intersection des RD 31 et 82. L'aménagement de ce délaissé appartenant au Conseil Général permettrait de sécuriser la sortie de la parcelle où est implanté le garage de M. Bruno BRUT en obligeant les automobilistes à emprunter l'issue prévue à cet effet.

Par courrier en date du 5 juillet 2011, M. le Président du Conseil Général donne un avis favorable à cette demande sous réserve que la parcelle correspondante soit rétrocédée à la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- approuve la rétrocession du délaissé au profit de la commune
- autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire
- suggère de déposer un dossier de demande de subvention pour l'aménagement du carrefour au titre des amendes de police

Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Le conseil municipal de la commune de Saint-Sauves d'Auvergne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de répondre aux besoins du service technique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DÉCIDE :

Article 1^{er}. - De créer à compter du 1^{er} septembre 2011, un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (6,50 /35^{ème}) relevant de la filière technique et appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques.

Article 2 : De modifier ainsi le tableau des emplois comme suit :

	CATEGORIE	EFFECTIF	POSTE POURVU	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
REDACTEUR	B	1	1	1	
AGENT DE MAITRISE	C	1	1	1	
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 2EME CLASSE	C	1	1	1	
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1	1	1	
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2EME CLASSE	C	5	4 1 poste à pourvoir au 1 ^{er} /09/2011	3	1 à 20h/s 1 à 6,50 h/s
AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C	1	1		30h/s
ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE	C	1	1		30h/s

Commission Intercommunale des Impôts Directs

Suite au conseil communautaire du 29 juin dernier, chaque commune adhérente à Sancy-Artense Communauté doit présenter des personnes acceptant d'être nommées commissaires au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs. La Commune de Saint-Sauves doit proposer 4 personnes dont une domiciliée hors de la communauté de communes.

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose :

- M. Claude BRUT, maire
- Mme Elise de PUYTORAC, placette du Familia 63950 Saint-Sauves d'Auvergne
- M. Thierry VEDRINE, le Pont 63950 Saint-Sauves d'Auvergne
- Mme Michelle PEYRAUD 76 impasse Haute de Quaire 63150 La Bourboule

qui acceptent de faire partie de la liste de présentation des commissaires établie par Sancy-Artense Communauté.

Travaux eau et assainissement

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux concernant les réseaux d'eau et d'assainissement rue Les Ardents, rue Henri Pourrat et rue Simone Veil ont débuté.

Pour l'assainissement, la mairie a prévu la collecte en séparatif des eaux usées et des eaux de pluie.

Pour ce qui est du réseau eau, des branchements conformes doivent être réalisés pour un coût total de 11 157.60 € HT, devis établi par l'entreprise LEMONNIER, soit 748 € par habitation.

Suivant le règlement communal de l'eau adopté en séance du conseil municipal du 13 décembre 2002, un regard extérieur pour le compteur est obligatoire et le remplacement de la tuyauterie en plomb lors de nouveaux travaux est exigé.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- d'effectuer les travaux de mise en conformité
- d'approuve le devis de l'entreprise LEMONNIER pour un montant de 11 157.60 € HT
- de demander une participation de 239 € aux propriétaires concernés pour la fourniture du regard (prix facturé à la commune hors taxes)

Parc photovoltaïque

M. le Maire donne lecture du devis d'un montant de 2 530 € HT de Combrailles Durables pour une mission de conseil et d'assistance maîtrise d'ouvrage pour un projet photovoltaïque au sol.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette proposition puisque le projet est déjà bien avancé (dépôt du permis de construire par Novéo le 21/07/2011). Si besoin, il sera fait appel à Combrailles Durables pour une aide ponctuelle.

Sécheresse 2011

M. le Maire rappelle à l'Assemblée la situation climatique très préoccupante de la commune causée par la sécheresse qui sévit depuis le printemps.

En effet, sur le territoire communal, les agriculteurs ont souffert d'une pénurie d'herbe et estimé le déficit fourrager à la récolte à 60 % pour certains d'entre eux. Cette sécheresse a obligé les agriculteurs à alimenter leurs animaux depuis la fin du mois de juin, ce qui a entraîné un déficit de stock fourrage de 50 % avant l'hivernage.

Par courrier en date du 18 juillet 2011, M. le Maire a alerté M. le Directeur de la DDT sur les conditions météorologiques néfastes au milieu agricole dues à la sécheresse d'une part et d'autre part, pour certains d'entre eux, à un violent orage de grêle survenu le 12 juillet.

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite M. le Préfet du Puy-de-Dôme afin que la commune de Saint-Sauves d'Auvergne soit reconnue sinistrée et classée en zone de calamités agricoles
- demande que les pouvoirs publics mettent en place une série de mesures destinées à aider les agriculteurs à faire face à cette situation.

EPF-Smaf : adhésion de nouvelles collectivités

Monsieur le Maire expose :

La Commune de **ARFEUILLES**, département de l'Allier, par délibération du 8 avril 2011,

La Communauté de Communes du **Haut Livradois** composée des communes de : Aix la Fayette, Bertignat, Chambon sur Dolore, Condat les Montboissier, Echandelys, Fayet Ronaye, Fournols, Grandval, Le Monestier, Saint Amant Roche Savine, Saint Bonnet le Bourg, Saint Bonnet le Chastel, Saint Eloy la Glacière, Saint Germain l'Herm et Sainte Catherine du Fraisse, par délibération en date du 20 décembre 2010,

ont demandé leur adhésion à l'Etablissement public foncier.

Le Conseil d'administration dans ses délibérations des 22 février et 28 avril 2011 a accepté ces demandes et l'assemblée générale de l'EPF réunie le 16 juin 2011 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

Projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI)

M. le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 27 mai 2011, le projet de SDCI du Puy-de-Dôme avait été présenté aux conseillers municipaux. Aucune modification notable de la situation de Sancy-Artense Communauté n'est proposée par M. le Préfet si ce n'est l'adhésion de la commune de Labessette. Sur ce dernier point, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour que la commune de Labessette rejoigne Sancy-Artense Communauté.

M. le Maire avait regretté que la fusion de Sancy-Artense Communauté et la Communauté de Communes du Sancy n'ait été envisagée.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal entérine la position de M. le Maire car la mise en commun des activités économiques, touristiques, sociales et associatives des deux communautés de communes pourraient donner un nouveau souffle au territoire qui correspond naturellement au bassin de vie.

La discussion permettrait de définir les possibilités éventuelles de fusion pour un avenir plus ou moins lointain mais qui semble inéluctable.

Réclamation facturation eau

Après avoir pris connaissance de plusieurs réclamations portant sur la consommation d'eau de l'année 2010, facturée en 2011,

Considérant que le relevé des compteurs indique une consommation anormalement élevée :

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- retient pour la facturation de la part communale la consommation de l'année la plus élevée des trois dernières années hors année où la fuite a été constatée.
- dit que pour la part de l'agence de bassin Adour Garonne, la facturation s'appliquera sur la consommation enregistrée au compteur.

Pour les autres contestations concernant la mise en place du forfait de 29 m³, un courrier expliquant l'instauration de ce nouveau tarif (prise en compte de l'augmentation des frais généraux) sera envoyé à chaque requérant.

Illuminations de Noël

Au sujet des illuminations de Noël, M. le Maire rappelle que deux motifs « brindilles » sont à régler sur le budget 2011. Il propose de prévoir l'illumination de la nouvelle mairie. M. TEULET de l'Entreprise Electrique sera en mairie le 9 août 2011 pour faire le point sur l'existant et sur les projets.

Les conseillers disponibles sont invités à participer à cette réunion.

Virement de crédits – Service eau

M. le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2011, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles			
Num / Chap. Glob.	Libellé	Recettes	Dépenses
6063	Fournitures d'entretien et de petits équipements	0.00	- 2 000.00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0.00	+ 2 000.00
TOTAL		0.00	0.00

M. le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résa Gîtes : opération « 2 000 Week-ends à 90 € »

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de participer à l'opération de notoriété nationale auprès du grand public : « 2 000 week-ends à 90 € » en acceptant de louer les gîtes communaux au prix de 90 € jusqu'à 6 personnes et 120 € à partir de 7 personnes.

Cette action de promotion à tarif exceptionnel qui a lieu du 7 au 9 octobre 2011 a pour vocation de faire connaître les gîtes à de nouveaux clients et de générer des courts séjours en automne.

Déclaration d'Intérêt Général des travaux d'entretien des cours d'eau communautaires

Le projet de déclaration d'intérêt général des travaux d'entretien des cours d'eau communautaires porté par Sancy-Artense Communauté a été soumis à une enquête publique réalisée du 18 juillet au 1^{er} août 2011.

A son tour, le Conseil Municipal est invité à donner un avis sur le projet sus-nommé. Après avoir pris connaissance du dossier technique et plus particulièrement des travaux concernant la commune de Saint-Sauves d'Auvergne, le Conseil Municipal donne un avis favorable et soutient la demande de déclaration d'Intérêt Général des travaux d'entretien des cours d'eau communautaires.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Différend Peyretailade/Le Potier : Concernant le litige qui oppose MM. PEYRETAILLADE et LE POTIER, M. Maire suggère que des solutions pour un arrangement à l'amiable leur soient proposées.

Litige GOUBERT : Une deuxième réunion d'expertise diligentée par le Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand aura lieu Vendredi 2 septembre 2011.

Gestion du personnel : M. le Maire informe l'assemblée qu'il a procédé à l'embauche de M. Guy LACHEZE pour un contrat à durée déterminée du 15 juillet au 31 août 2011. Contrat renouvelable un mois si besoin. Cette embauche est nécessaire pour faire face à un surcroît de travail dû à l'absence pour maladie de M. Laurent SALOMÉ.

Consultation des électeurs : Les électeurs de la section de Saint-Sauves et de Liournat sont convoqués le samedi 24 septembre de 8 h à 12 h afin de se prononcer sur le projet de vente à la commune de Nanterre des parcelles YL 9 et YR 57, dans le cadre de la mise en place d'un périmètre de protection de captage.

Signalisation : Le conseil municipal devra choisir le support pour les plaques des rues. L'inventaire des panneaux signalant les villages sera réalisé et les panneaux manquants seront commandés.

Le Conseil Municipal prend acte :

- 1) - de la réclamation de Mme FLAMAND sur le mauvais état de l'escalier impasse Saint Roch
- 2) - des devis de l'entreprise BERAUD pour la dépose et repose du bac en pierres à Goulandre (2 449,22 € HT) et pour la réfection des joints du mur du cimetière en bordure de route (5 208,75 € HT).
- 4) - des remerciements des familles BAPTISSARD et MOURET pour les condoléances adressées lors du décès de MM. BAPTISSARD Albert et MOURET Jean.
- 5) - des remerciements des associations ID et Echanges, Rugby Club du Sancy, Sancybérie pour le soutien de la municipalité et l'attribution d'une subvention communale
- 6) - des animations diverses qui auront lieu au mois d'août.